

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

## S.02.01.02

## Bilan

Actifs	R	Valeur Solvabilité II		Passifs	R	Valeur Solvabilité II	
		C0010				C0010	
Immobilisations incorporelles	R0030			Provisions techniques non-vie	R0510	1 684 560	
Actifs d'impôts différés	R0040	67 544		Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520		
Excédent du régime de retraite	R0050	0		Provisions techniques calculées comme un tout	R0530		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	247 213		Meilleure estimation	R0540		
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 166 448		Marge de risque	R0550		
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	271 778		Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 684 560	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	497 938		Provisions techniques calculées comme un tout	R0570		
Actions	R0100			Meilleure estimation	R0580	1 562 140	
Actions - cotées	R0110			Marge de risque	R0590	122 420	
Actions - non cotées	R0120			Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 059 746	
Obligations	R0130	5 114 731		Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 489 221	
Obligations d'État	R0140	3 242 828		Provisions techniques calculées comme un tout	R0620		
Obligations d'entreprise	R0150	1 871 903		Meilleure estimation	R0630	1 380 997	
Titres structurés	R0160	0		Marge de risque	R0640	108 224	
Titres garantis	R0170	0		Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 570 526	
Organismes de placement collectif	R0180	2 275 933		Provisions techniques calculées comme un tout	R0660		
Produits dérivés	R0190	3 624		Meilleure estimation	R0670	3 311 050	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 444		Marge de risque	R0680	259 476	
Autres investissements	R0210	0		Provisions techniques UC et indexés	R0690		
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0		Provisions techniques calculées comme un tout	R0700		
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	812 022		Meilleure estimation	R0710		
Avances sur police	R0240	0		Marge de risque	R0720		
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	743 838		Passifs éventuels	R0740	0	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	68 184		Provisions autres que les provisions techniques	R0750	22 936	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	416 083		Provisions pour retraite	R0760	0	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	138 385		Dépôts des réassureurs	R0770	253 100	
Non-vie hors santé	R0290			Passifs d'impôts différés	R0780	0	
Santé similaire à la non-vie	R0300	138 385		Produits dérivés	R0790	7 006	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	277 699		Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0	
Santé similaire à la vie	R0320	164 017		Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	6 901	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	113 681		Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	12 036	
Vie UC et indexés	R0340			Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	32 486	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	137 974		Autres dettes (hors assurance)	R0840	165 674	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	403 660		Passifs subordonnés	R0850		
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	28 495		Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860		
Autres créances (hors assurance)	R0380	41 217		Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870		
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0		Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0		Total du passif	R0900	7 244 445	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	146 537		Excédent d'actif sur passif	R1000	3 222 749	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0					
Total de l'actif	R0500	10 467 194					





Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

## S.12.01.02 - 01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
					C0040	C0050					C0070	C0080
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0							0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0							0	0		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>												
<b>Meilleure estimation</b>												
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	3 243 063							67 987	3 311 050		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	113 681							0	113 681		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	3 129 382							67 987	3 197 368		
<b>Marge de risque</b>	R0100	254 148							5 328	259 476		
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0							0	0		
Meilleure estimation	R0120	0							0	0		
Marge de risque	R0130	0							0	0		
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	3 497 211							73 315	3 570 526		

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

## S.12.01.02 - 02

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0190	C0200	C0210
			C0170	C0180						
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>				0	0	0			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>				0		0			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>		42 629	0	1 221 036	117 331	1 380 997			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>		42 585	0	121 432	0	164 017			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0090</b>		45	0	1 099 604	117 331	1 216 979			
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	3 341			95 689	9 195	108 224			
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	0			0	0	0			
Meilleure estimation	<b>R0120</b>				0	0	0			
Marge de risque	<b>R0130</b>	0			0	0	0			
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	45 970			1 316 724	126 526	1 489 221			



Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêt : 31/12/2016

**S.17.01.02 - 02****Provisions techniques non-vie**

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	R0320	186 567	1 497 993							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	22 649	115 736							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	163 918	1 382 257							







Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.19.01.21 - 01 Accident**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										4 234
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	1 201	437	-6	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	1 359	128	61		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	2 047	355	111		
N-6	R0190	0	0	0	0	4 028	849	196			
N-5	R0200	0	0	0	13 459	3 074	1 159				
N-4	R0210	0	0	47 654	12 544	3 666					
N-3	R0220	0	228 053	46 288	13 914						
N-2	R0230	1 385 996	249 536	48 966							
N-1	R0240	1 355 426	236 618								
N	R0250	1 366 542									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	4 234	4 234
R0160	-6	1 632
R0170	61	1 548
R0180	111	2 512
R0190	196	5 074
R0200	1 159	17 693
R0210	3 666	63 865
R0220	13 914	288 255
R0230	48 966	1 684 498
R0240	236 618	1 592 044
R0250	1 366 542	1 366 542
<b>Total</b>	<b>1 675 461</b>	<b>5 027 896</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										1
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	3 849	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	4 817		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	6 078			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	10 409				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	17 463				
N-4	R0210	0	0	0	0	28 651					
N-3	R0220	0	0	0	56 159						
N-2	R0230	0	0	172 532							
N-1	R0240	0	416 344								
N	R0250	856 921									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	1
R0160	3 855
R0170	4 825
R0180	6 087
R0190	10 328
R0200	17 272
R0210	28 203
R0220	54 645
R0230	164 701
R0240	396 309
R0250	827 761
<b>Total</b>	<b>1 513 986</b>

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

### S.22.01.22

#### Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	3 189 566	-3 189 566			
Capital de solvabilité requis	R0090	1 465 054	-1 465 054			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.23.01.01 - 01****Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	3 154 824	3 154 824			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	67 544				67 544
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	3 222 749	3 155 205			67 544
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	3 222 749	3 155 205			67 544
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	3 155 205	3 155 205			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	3 222 749	3 155 205	0	0	67 544
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	3 155 205	3 155 205	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 352 415				
Minimum de capital requis	R0600	468 240				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0				

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	3 222 749
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	67 925
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	3 154 824
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêt : 31/12/2016

## S.23.01.22 - 01

## Fonds propres

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférences, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	0			
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270				
<b>Total déductions</b>	R0280				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290				
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
<b>Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs</b>	R0410				
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	3 189 566	3 122 022		67 544
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	3 189 566	3 122 022		67 544
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	0	0		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570		0		
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	3 189 566	3 122 022	0	67 544
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	1 465 054			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	2,17710			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.25.01.21****Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)**

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	710 503		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	204 592		
Risque de souscription en vie	R0030	206 766	Aucun	Risque de mortalité, Risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	722 440	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-546 661		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 297 640</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	81 176
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-26 401
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 352 415</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>1 352 415</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2016

## S.28.02.01

## Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	273 528	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	150 360	1 105 997	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 273 395	560 757	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0	0

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	194 713

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0		3 197 368	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		257 962	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0		1 216 979	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0		91 810 552

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	468 240
Capital de solvabilité requis	R0310	1 352 415
Plafond du MCR	R0320	608 587
Plancher du MCR	R0330	338 104
MCR combiné	R0340	468 240
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>468 240</b>

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	273 528	194 713
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	790 028	562 387
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	355 513	253 074
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	197 507	140 597
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	273 528	194 713
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	273 528	194 713